

## II

*Le Premier ministre de Sainte-Lucie au  
ministre des Relations extérieures du Canada*

(Traduction)

Castries, le 6 janvier 1984

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me reporter à votre Note N° 531 en date du 6 janvier 1984, relative à la désignation par le Gouvernement de Sainte-Lucie de la société Trinidad et Tobago (B.W.I.A. International) Airways Corporation pour l'exploitation des services convenus en vertu de l'Accord sur les services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Sainte-Lucie.

J'ai l'honneur de confirmer que les propositions contenues dans la Note susmentionnée agréent au Gouvernement de Sainte-Lucie, et que votre Note, ainsi que la présente réponse, constituent entre nos deux gouvernements un Accord entrant en vigueur à compter de la date de la présente réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,*  
JOHN G.M. COMPTON